



Saint-Pierre-de-Varengueville, le 08 septembre 2023

Préfecture de la Seine Maritime
DRCLE 1^{er} bureau
76036 ROUEN CEDEX

N/Réf. : CC/2023-09

Objet : Conseil Municipal du 07 Septembre 2023

| BORDEREAU D'ENVOI | | |
|---|---------------------------|----------------|
| Nature des Pièces | | Pièces Jointes |
| <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Veillez trouver ci-jointes, les délibérations du Conseil Municipal du 07 Septembre 2023 :</p> <p>DELIBERATION N° 23/09/1 : Détermination du nombre d'adjoints au Maire DELIBERATION N° 23/09/2 : Election du cinquième adjoint au Maire DELIBERATION N° 23/09/3 : Fixation des indemnités de fonction des adjoints DELIBERATION N° 23/09/4 : Composition des Commissions Communales DELIBERATION N° 23/09/5 : Election d'un membre du Centre Communal d'Action Sociale</p> <p>Veillez agréer, Madame Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.</p> | | 13 |
| <input checked="" type="checkbox"/> | POUR ATTRIBUTION | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | POUR VISA ET RETOUR | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | POUR CONTROLE DE LEGALITE | |



Le Maire,

Jean-Michel MAUGER

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Septembre 2023

| Convocation | 21/07/2023 | Nombre de Conseillers | | |
|-------------|------------|-----------------------|----------|---------|
| | | En exercice | Présents | Votants |
| Réunion | 07/09/2023 | | | |
| Affichage | 08/09/2023 | 19 | 15 | 18 |

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 07 Septembre 2023 à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, Christian JOUISSE, BIESUZ Sylvie, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, Marc BECQUET, Julie BARRON, Sébastien CHERON.

Était absent : **Madame Magali ROUGEOLLE**

Étaient absents excusés : Madame Corine YON, Madame Betty FORESTIER, Guillaume CLATOT,

Procurations :

Madame Corine YON à Monsieur Philippe SIMON

Madame Betty FORESTIER à Monsieur Jean-Michel MAUGER

Monsieur Guillaume CLATOT à Martine LEFEZ

Secrétaire de séance : Elisabeth VELLY

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 23/09/1

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant part à l'assemblée de la démission de monsieur Gilles HOUARD en tant que 5ème adjoint au Maire et conseiller municipal. La démission a été acceptée par M. le Préfet en date du 18 Juillet 2023, reçue en mairie le 21 Juillet 2023.

Je remercie Monsieur Gilles HOUARD pour le travail effectué et ses contributions à notre belle commune depuis trois ans.

Monsieur le Maire indique que la commune disposait d'un délai de 15 jours à compter de la réception pour convoquer le conseil municipal afin de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire. Il précise également que la Préfecture a validé la date de l'organisation de l'élection de notre nouvel adjoint, à savoir le 7 Septembre 2023.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de délibérer dans un premier temps sur le nombre d'adjoints au maire puis de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint et enfin de revoir les délégations de chacun.

Il précise également qu'il n'est destinataire que d'une seule liste de candidats composée de Monsieur Vincent DUCHEMIN candidat au poste de 5ème adjoint.

Nous souhaitons également la bienvenue à Monsieur Sébastien CHERON.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-2 et suivants ;

VU l'acceptation de la démission du 5ème adjoint au Maire par Monsieur le Préfet en date du 18 juillet 2023,

CONSIDERANT qu'il convient de délibérer sur le nombre d'adjoints au Maire de la commune sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de maintenir 5 adjoints.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

| V O T E | |
|------------|----|
| Contre | |
| Abstention | 1 |
| Pour | 17 |

Monsieur Olivier ROBERT

ACCEPTÉ à la majorité, de conserver 5 adjoints au Maire.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

*le Maire,
Jean-Michel MAUGER*



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Septembre 2023

| Convocation | 21/07/2023 | Nombre de Conseillers | | |
|-------------|------------|-----------------------|----------|---------|
| | | En exercice | Présents | Votants |
| Réunion | 07/09/2023 | | | |
| Affichage | 08/09/2023 | 19 | 15 | 18 |

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 07 Septembre 2023 à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, Christian JOUISSE, BIESUZ Sylvie, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, Marc BECQUET, Julie BARRON, Sébastien CHERON.

Était absent : **Madame Magali ROUGEOLLE**

Étaient absents excusés : Madame Corine YON, Madame Betty FORESTIER, Guillaume CLATOT,

Procurations :

Madame Corine YON à Monsieur Philippe SIMON

Madame Betty FORESTIER à Monsieur Jean-Michel MAUGER

Monsieur Guillaume CLATOT à Martine LEFEZ

Secrétaire de séance : Elisabeth VELLY

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 23/09/2

ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT AU MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 ;

VU l'acceptation de la démission du 5^{ème} adjoint au Maire par Monsieur le Préfet en date du 18 juillet 2023,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint d'une part et de conserver la parité d'autre part,

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (la loi Engagement et Proximité a introduit cette modification inscrite à l'article L 2122-7-2 du CGCT. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le maire propose que les adjoints au Maire encore en place conservent leur rang dans l'ordre du tableau, le poste disponible est donc le 5^e rang,

Nous allons désigner un secrétaire et deux assesseurs pour le déroulement du scrutin. Madame Elisabeth VELLY sera notre secrétaire et mesdames Julie LEPROUST et Nathalie MAUGER seront les deux assesseurs.

La liste candidate est : Monsieur Vincent DUCHEMIN. Nous allons laisser un délai de 2 min pour le dépôt d'une éventuelle autre liste candidate aux fonctions d'adjoint au Maire.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas eu d'autre liste.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

| Premier tour de scrutin | |
|---|----|
| Nombre de bulletins : | 18 |
| À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : | 1 |
| Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : | 17 |

La liste de Monsieur a obtenu : 17 voix

La liste ayant obtenue la majorité absolue

- M. Vincent DUCHEMIN, a été proclamé 5ème adjoint au Maire.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

**le Maire,
Jean-Michel MAUGER**



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Septembre 2023**

| Convocation | 21/07/2023 | Nombre de Conseillers | | |
|-------------|------------|-----------------------|----------|---------|
| | | En exercice | Présents | Votants |
| Réunion | 07/09/2023 | | | |
| Affichage | 08/09/2023 | 19 | 15 | 18 |

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 07 Septembre 2023 à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, Christian JOUISSE, BIESUZ Sylvie, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, Marc BECQUET, Julie BARRON, Sébastien CHERON.

Était absent : **Madame Magali ROUGEOLLE**

Étaient absents excusés : Madame Corine YON, Madame Betty FORESTIER, Guillaume CLATOT,

Procurations :

Madame Corine YON à Monsieur Philippe SIMON

Madame Betty FORESTIER à Monsieur Jean-Michel MAUGER

Monsieur Guillaume CLATOT à Martine LEFEZ

Secrétaire de séance : Elisabeth VELLY

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 23/09/03

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS

VU l'article 92 alinéa 2 de la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU les articles L. 2123-17 à L. 2123-24 modifiés du Code général des collectivités territoriales ;

VU le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection du maire et de cinq adjoints,

VU la délibération 23/09/01 fixant à 5 le nombre d'adjoints au Maire,

CONSIDERANT que la commune compte 2359 habitants lors du dernier recensement ;

CONSIDERANT que la loi « engagement et proximité » prévoit une revalorisation du taux d'indice, pour les communes de 1000 à 3499 habitants, de 51,6% pour le Maire et de 19,8% pour les adjoints,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximal fixés par la loi.

Monsieur le Maire indique que le 5^{ème} adjoint, compte tenu de son activité professionnelle, sera moins disponible et moins présent aux bureaux municipaux, il propose de lui confier une délégation moins importante que pour les autres adjoints au Maire et qu'en conséquence, les indemnités suivront.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions de maire et des adjoints, à savoir qu'elles sont calculées en fonction de la population de la collectivité à laquelle correspond un taux maximal en pourcentage de l'indice brut 1027 de rémunération de la fonction publique ;

Monsieur le Maire indique que l'indemnité du Maire de la commune de Saint-Pierre-de-Varengeville, pour l'exercice de ses fonctions, a été fixée par délibération du 26 mai 2020, à raison de 51,6 % de l'indice brut 1027, indice majoré 830 de la fonction publique, à savoir 2108,33 euros brut par mois,

Monsieur le Maire propose de :

FIXER le montant total des indemnités versées aux adjoints pour l'exercice de leurs fonctions à 4045,05 euros brut par mois ;

FIXER le taux d'indemnisation appliqué :

- au premier adjoint à 25% de l'indice brut 1027, indice majoré 830, de la fonction publique, à savoir 1021,48 euros brut par mois

- aux 2, 3 et 4^{ème} adjoint à 22 % de l'indice brut 1027, indice majoré 830, de la fonction publique, à savoir 898,90 euros brut par mois ;

- au 5^{ème} adjoint à 8% de l'indice brut 1027, indice majoré 830, de la fonction publique, à savoir 326,87 euros brut par mois ;

Prend acte que la présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe de récapitulation de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal ;

Prend acte que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département ;

DIT que ces indemnités de fonction sont payées mensuellement.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du Budget Prévisionnel 2023.

Annexe

RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES MENSUELLES BRUT

ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

| Fonctions | Taux appliqués | Montants mensuels bruts |
|--------------------------|----------------|-------------------------|
| Le Maire | 51,6% | 2108,33 euros |
| 1 ^{er} adjoint | 25% | 1021,48 euros |
| 2 ^{ème} adjoint | 22% | 898,90 euros |
| 3 ^{ème} adjoint | 22% | 898,90 euros |
| 4 ^{ème} adjoint | 22% | 898,90 euros |
| 5 ^{ème} adjoint | 8% | 326,87 euros |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

| V O T E | |
|------------|----|
| Contre | |
| Abstention | 1 |
| Pour | 17 |

Accepte à l'unanimité de fixer les indemnités de fonction des adjoints tels que présentés.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

*le Maire,
Jean-Michel MAUGER*



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Septembre 2023**

| Convocation | 21/07/2023 | Nombre de Conseillers | | |
|-------------|------------|-----------------------|----------|---------|
| | | En exercice | Présents | Votants |
| Réunion | 07/09/2023 | | | |
| Affichage | 08/09/2023 | 19 | 15 | 18 |

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 07 Septembre 2023 à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, Christian JOUISSE, BIESUZ Sylvie, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, Marc BECQUET, Julie BARRON, Sébastien CHERON.

Était absent : Madame Magali ROUGEOLLE

Étaient absents excusés : Madame Corine YON, Madame Betty FORESTIER, Guillaume CLATOT,

Procurations :

Madame Corine YON à Monsieur Philippe SIMON

Madame Betty FORESTIER à Monsieur Jean-Michel MAUGER

Monsieur Guillaume CLATOT à Martine LEFEZ

Secrétaire de séance : Elisabeth VELLY

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 23/09/04

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

VU les articles L. 2123-17 à L. 2123-24 modifiés du Code général des collectivités territoriales ;

VU le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection du maire et de cinq adjoints,

VU la délibération 23/09/01 fixant à 5 le nombre d'adjoints au Maire,

VU la délibération 23/09/01 proclamant Monsieur Vincent DUCHEMIN 5^{ème} adjoint au Maire,

CONSIDERANT que la commune compte 2359 habitants lors du dernier recensement ;

CONSIDERANT que Monsieur le Maire et ses adjoints proposent que les commissions communales soient articulées comme suit :

| Commission finances | | |
|---------------------|----------------|------------------------|
| Président | Vice-Président | Conseillers Municipaux |
| Jean-Michel MAUGER | Martine LEFEZ | Guillaume CLATOT |
| | | Nathalie MAUGER |
| | | Julie LEPROUST |
| | | Philippe SIMON |
| | | Patrick LEMESLE |

| Commission logement | | |
|----------------------------|------------------|------------------------|
| Président | Vice-Président | Conseillers Municipaux |
| Jean-Michel MAUGER | Guillaume CLATOT | Julie BARRON |
| | | Betty FORESTIER |
| | | Christian JOUISSE |
| | | Elisabeth VELLY |

| Commission Affaires scolaires, péri et extrascolaires | | |
|--|----------------|------------------------|
| Président | Vice-Président | Conseillers Municipaux |
| Jean-Michel MAUGER | Martine LEFEZ | Julie LEPROUST |
| | | Christian JOUISSE |
| | | Vincent DUCHEMIN |
| | | SYLVIE BIESUZ |
| | | Stéphanie LELIEVRE |

| Commission Associations Sportives et Culturelles | | |
|---|-------------------|------------------------|
| Président | Vice-Président | Conseillers Municipaux |
| Jean-Michel MAUGER | Christian JOUISSE | Guillaume CLATOT |
| | | Sébastien CHERON |
| | | Nathalie MAUGER |
| | | Stéphanie LELIEVRE |
| | | Sylvie BIESUZ |
| | | Julie BARRON |
| | | Olivier ROBERT |

| Commission Jeunesse, Communication, Événementiel et Vie locale | | |
|---|----------------|------------------------|
| Président | Vice-Président | Conseillers Municipaux |
| Jean-Michel MAUGER | Sylvie BIESUZ | Julie LEPROUST |
| | | Vincent DUCHEMIN |
| | | Philippe SIMON |
| | | Olivier ROBERT |
| | | Elisabeth VELLY |
| | | Stéphanie LELIEVRE |
| | | Nathalie MAUGER |
| | | Christian JOUISSE |

| Commission Projets, travaux, Services Techniques et aménagements structurants | | |
|--|-----------------|------------------------|
| Président | Vice-Président | Conseillers Municipaux |
| Jean-Michel MAUGER | Patrick LEMESLE | Sébastien CHERON |
| | | Philippe SIMON |
| | | Guillaume CLATOT |
| | | Marc BECQUET |
| | | Olivier ROBERT |
| | | Nathalie MAUGER |
| | | Sylvie BIESUZ |

| Commission Embellissement de la ville, fleurissement, et espaces verts | | |
|---|----------------|------------------------|
| Président | Vice-Président | Conseillers Municipaux |
| Jean-Michel MAUGER | Martine LEFEZ | Christian JOUISSE |
| | | Vincent DUCHEMIN |
| | | Sébastien CHERON |
| | | Philippe SIMON |
| | | SYLVIE BIESUZ |
| | | Stéphanie LELIEVRE |
| | | Julie LEPROUST |

| Commission Police, sécurité | |
|------------------------------------|------------------------|
| Président | Conseillers Municipaux |
| Jean-Michel MAUGER | Philippe SIMON |
| | Patrick LEMESLE |
| | Vincent DUCHEMIN |
| | Julie LEPROUST |

| Commission Urbanisme | | |
|-----------------------------|----------------|------------------------|
| Président | Vice-Président | Conseillers Municipaux |
| Jean-Michel MAUGER | Martine LEFEZ | Philippe SIMON |
| | | Patrick LEMESLE |
| | | Vincent DUCHEMIN |
| | | Martine LEFEZ |
| | | Julie LEPROUST |

| Commission Risques Naturels | | |
|------------------------------------|-----------------|------------------------|
| Président | Vice-Président | Conseillers Municipaux |
| Jean-Michel MAUGER | Patrick LEMESLE | Philippe SIMON |
| | | Vincent DUCHEMIN |
| | | Julie LEPROUST |

| Commission Environnement, dématérialisation et développement du numérique | | |
|--|------------------|------------------------|
| Président | Vice-Président | Conseillers Municipaux |
| Jean-Michel MAUGER | Vincent DUCHEMIN | Philippe SIMON |
| | | Patrick LEMESLE |
| | | Julie LEPROUST |

Monsieur le Maire explique que les commissions de Monsieur Gilles HOUARD ont été réparties entre le Maire et ses adjoints, et font l'objet de nouvelles commissions, les membres sont les mêmes que lorsque les commissions ne faisaient qu'une.

Celles-ci ont fait l'objet d'un réajustement pendant la séance, pris en compte ci-avant.

ELLES SONT LES SUIVANTES :

Monsieur Vincent DUCHEMIN, le nouveau 5^{ème} adjoint se voit confier la commission environnement, dématérialisation et développement du numérique,

- la commission police est conservée par monsieur le Maire,

- la commission urbanisme est confiée à Madame LEFEZ,
- la commission risques naturels est confiée à Monsieur LEMESLE

Monsieur le Maire explique que dans la mesure où nous accueillons un nouvel adjoint, il est nécessaire de confier la vice-présidence de la commission à l'adjoint entrant sur ses délégations de compétences.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

| VOTE | |
|------------|----|
| Contre | |
| Abstention | |
| Pour | 18 |

Accepte à l'unanimité, la composition des commissions communales.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

**le Maire,
Jean-Michel MAUGER**



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 7 Septembre 2023

| Convocation | 21/07/2023 | Nombre de Conseillers | | |
|-------------|------------|-----------------------|----------|---------|
| | | En exercice | Présents | Votants |
| Réunion | 07/09/2023 | | | |
| Affichage | 08/09/2023 | 19 | 15 | 18 |

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 07 Septembre 2023 à 19h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUGER, Maire en salle du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mmes et M. MAUGER Jean-Michel, LEMESLE Patrick, LEFEZ Martine, Christian JOUISSE, BIESUZ Sylvie, LEPROUST Julie, SIMON Philippe, DUCHEMIN Vincent, MAUGER Nathalie, LELIEVRE Stéphanie, ROBERT Olivier, JOUISSE Christian, VELLY Elisabeth, Marc BECQUET, Julie BARRON, Sébastien CHERON.

Était absent : Madame Magali ROUGEOLLE

Étaient absents excusés : Madame Corine YON, Madame Betty FORESTIER, Guillaume CLATOT,

Procurations :

Madame Corine YON à Monsieur Philippe SIMON

Madame Betty FORESTIER à Monsieur Jean-Michel MAUGER

Monsieur Guillaume CLATOT à Martine LEFEZ

Secrétaire de séance : Elisabeth VELLY

Était également présente : Mme Catherine COLANGELO

DELIBERATION N° 23/09/05

ELECTION D'UN MEMBRE DU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VU les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Vu la délibération 20/06/02 du 16 juin 2020 fixant à 5 le nombre d'élus au CCAS,

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées compétentes en la matière ;

Le CCAS est dirigé par un conseil d'administration dont l'élection et la nomination des membres a lieu dans les 2 mois du renouvellement du Conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil. Les membres élus et les membres nommés par le Maire le sont en nombre égal au sein du CCAS ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

CONSIDERANT que le Président du CCAS est de droit le Maire élu,

CONSIDERANT que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale est fixé à 5 membres élus au sein du Conseil municipal et 5 membres nommés par le Maire ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection d'un nouveau membre du Conseil municipal appelé à siéger au Centre Communal d'Action Sociale ;

Nous allons désigner un secrétaire, Mme Elisabeth VELLY et deux assesseur, mesdames Julie LEPROUST et Nathalie MAUGER pour le déroulement du scrutin.

La liste candidate est : Monsieur Christian JOUISSE.

Nous allons laisser un délai de 2 min pour le dépôt d'une éventuelle autre liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas eu d'autre liste.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| Premier tour de scrutin | |
|---|----|
| Nombre de bulletins : | 18 |
| À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : | |
| Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : | 18 |

La liste de Monsieur Christian JOUISSE a obtenu : 18 voix

La liste ayant obtenue la majorité absolue

- M. Christian JOUISSE est élu membre du CCAS.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme,*

*le Maire,
Jean-Michel MAUGER*

